



Arrêté du Maire  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

Tempête Ciaran et Domingo  
« Interdiction d'accès aux bois et forêts »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2023-845

LE MAIRE de la Ville de Concarneau

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-1 et suivants,

VU, l'alerte rouge émise par les services de Météo-France le mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 6h00,

VU l'arrêté municipal temporaire du n° 2023-837 concernant l'interdiction d'accès aux bois et forêts,

CONSIDERANT que la tempête Ciaran ayant frappé le département du Finistère dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre a endommagé certaines parties des bois et forêts sis sur le domaine de la commune,

CONSIDERANT qu'il y a des risques de chute d'arbres et de branches déjà fragilisés par les tempêtes Ciaran et Domingo les jours à venir,

CONSIDERANT qu'un état des lieux des bois et forêts est nécessaire avant de permettre un accès sécurisé au public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès à l'ensemble des bois et forêts sur le domaine de la commune est interdit du lundi 6 novembre 08h00 et ce jusqu'à nouvel ordre, pour sécuriser le public et permettre le travail des équipes et des prestataires en toute sécurité.

ARTICLE 2 : Toutes activités sportives et de loisirs y sont strictement interdites.

ARTICLE 3 : les infractions au présent arrêté peuvent être constatées par les officiers et agents habilités, les auteurs des infractions s'exposent aux poursuites et peines prévues par la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

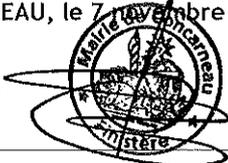
- Monsieur le Préfet du Finistère
- Monsieur le Commandant Divisionnaire du Finistère
- Monsieur le Commandant de Police de Concarneau

ARTICLE 5 : Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques.

A CONCARNEAU, le 7 novembre 2023  
LE MAIRE  
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme  
A CONCARNEAU, le 7 novembre 2023

LE MAIRE  
Marc BIGOT



08 NOV. 2023



08 NOV. 2023

Publication par voie d'affichage :  
Du au